

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 441

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 63, après le mot :

« réunir »,

insérer les mots :

« , le cas échéant, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement constitue un amendement de repli dans l'hypothèse où l'amendement prévoyant la suppression des conférences de financeurs ne serait pas retenu.